

PRÉPARER ET SUIVRE SON ÉVALUATION EXTERNE

AUCUN NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE N'EST REQUIS POUR SUIVRE CETTE FORMATION



Durée : 3 jours - 21 heures

Tarif : 2 800€

10 participants maximum

Méthodes pédagogiques : apports de connaissances, étude de textes réglementaires, échanges, analyse de cas pratiques, élaboration d'une fiche auto-évaluation, création d'outils par les stagiaires, quizz...

Profil stagiaire : toute personne issue du secteur social et médico-social, membres des équipes pluridisciplinaires, des équipes de direction, référents qualité, gestionnaires sociaux et médico-sociaux

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a introduit l'obligation de conduire l'évaluation interne de la qualité des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux. L'évaluation interne mais également l'évaluation externe concernent tous les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

L'évaluation externe est devenue obligatoire pour tous les établissements du secteur depuis le décret 2007-975 du 15 mai 2007 qui en fixe le cahier des charges et les 4 objectifs de base. Ce même décret précise que les deux processus interne et externe recouvrent le même champ.

Différentes mesures, globales ou sectorielles sont venues ensuite compléter le dispositif de l'évaluation : décrets 2009-302 du 18 mars 2009, 2010-1319 du 3 novembre 2010, circulaire du 21 octobre 2011, décrets 2012-82 du 23 janvier 2012, 2012-147 du 30 janvier 2012... Selon l'annexe 3-10 du CASF « l'évaluation interroge la mise en œuvre d'une action, sa pertinence, les effets prévus et imprévus, son efficience en considération du contexte observé. Elle implique un diagnostic partagé, la construction d'un cadre de référence spécifique, le choix d'outils de mesure et d'appréciations adaptés ».

OBJECTIFS : comprendre les fondements, enjeux et objectifs de l'évaluation externe ainsi que l'articulation évaluation interne et externe ; comprendre la démarche évaluative ; transmettre la méthodologie de réalisation de l'évaluation externe ; identifier les modalités de préparation à l'évaluation externe ; réaliser un état des lieux de l'organisation d'une structure...

Les démarches d'évaluation de la qualité des prestations et des services impliquent un travail sur une démarche d'amélioration continue afin de « faire vivre » la qualité au sein de l'établissement. Ces différents processus sont une opportunité pour la structure en privilégiant un mode de management participatif : le management par la qualité.

PROGRAMME

Présentation et expression des différents stagiaires

L'articulation entre l'évaluation interne et externe : les objectifs, l'objet et le périmètre de l'évaluation externe

- Qu'est-ce que l'autorisation de service ?
- Qu'est-ce que l'évaluation interne et externe ?

Les domaines de l'évaluation externe et leurs principales dimensions

- Définitions
- Etudes des différents textes et réglementations
- Les sanctions

L'évaluation externe : le cahier des charges, la préparation à l'évaluation externe

- Appréhender l'annexe 3-10 fixant le contenu du cahier des charges pour la réalisation de l'évaluation externe

L'engagement de l'évaluation externe : la procédure, le choix du prestataire et ses critères, les conditions techniques et organisationnelles

Les documents préparatoires à remettre à l'évaluateur externe : une opportunité pour questionner son organisation

Les étapes de réalisation de l'évaluation externe

Réaliser un état des lieux organisationnel de sa structure

Les résultats de l'évaluation externe : applications et mise en œuvre des préconisations

Évaluation de début et de fin de formation